Station phytosanitaire du canton du Jura

Courtemelon, le 9 novembre 2023

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 15/2023

Produits phytosanitaires - PER

Les applications de produits phytosanitaires, y compris les molluscicides seront interdites du 15 novembre 2023 jusqu'au 15 février 2024. Des autorisations de traitement exceptionnelles sont envisageables pendant cette période si elles sont justifiées.

Colza

Stade : La plupart des cultures ont plus de 8 feuilles et ont une biomasse suffisante pour passer l'hiver sans problème. Dans certains cas, p.ex. dans des parcelles semées tardivement, les colzas n'ont pas encore les 8 feuilles. Ces parcelles sont plus exposées aux dégâts des ravageurs durant l'hiver. Aucune parcelle du réseau d'observation ne souffre d'élongation trop importante.

Désherbage : Si les conditions météo le permettent, il est encore possible de lutter contre les graminées problématiques à l'aide d'un herbicide à base de propyzamide.

Ravageurs : Les galeries typiques ou boursouflures causées par les larves de grosses altises se voient très bien dans les pétioles des cultures touchées. Le taux d'infestation est majoritairement bas ; quelques cultures accusent un taux d'attaque supérieur au seuil d'intervention (70% des plantes avec au moins une larve), alors que la plupart se situent largement en-dessous.

Afin d'évaluer la présence des larves d'altise, il est encore possible de faire un test Berlèse (*Voir notre dernier bulletin*).

Les interventions nécessaires n'ont pas forcément pu être réalisées à cause des conditions difficiles des dernières semaines ; en cas de besoin et si les conditions le permettent, il est encore possible d'obtenir une autorisation.

Les charançons du bourgeon terminal n'ont pas été nombreux dans les pièges du réseau. La situation calme et le bon développement des colzas rendent toute intervention inutile.

La synthèse des observations réalisées sur le colza en suisse romande est visible sur le site **Agrométéo :** https://www.agrometeo.ch/grandes-cultures/colza

Betterave

Récolte : La campagne d'arrachage n'est pas terminée. Dans les parcelles de betteraves conviso, il est important d'évaluer la part de betteraves restées au sol à cause de leur taille ou du sec et d'en tenir compte dans les stratégies de désherbage, le printemps prochain, p.ex. dans les céréales ou le maïs.

Rappel : Le risque de dissémination du **souchet comestible**, nouvellement apparu dans le Jura cette année, est fortement lié à la récolte des betteraves et à leur transport. Pour les mesures à prendre, voir notre dernier bulletin. Vous trouverez les informations complètes sous : www.frij.ch/Conseil/Production-vegetale-/Souchet-comestible.

Céréales d'automne

Stade : Les orges sont entre les stades 2 feuilles et début tallage. Certaines parcelles de blé doivent encore être semées, par exemple après betteraves, alors que les plus avancés sont au stade 3 feuilles.

Désherbage : A cause des conditions difficiles des dernières semaines, beaucoup de cultures n'ont pas pu être désherbées jusqu'à maintenant. Des interventions sont encore possibles si les conditions météo le permettent, sur sol ressuyé. Attention à éviter une application si des gels nocturnes sont annoncés.

Limaces : les cultures doivent être contrôlées jusqu'au stade 3 feuilles. Si nécessaire, prévoir l'application d'un granulé molluscicide.

Pulvérisateur - hivernage

Une fois les derniers traitements effectués, le pulvérisateur sera lavé (à l'intérieur et à l'extérieur), contrôlé et remis en état, puis rangé hors gel ou protégé avec un produit antigel. Pour le nettoyage, il existe des produits spéciaux (p.ex. Agroclean, All Clear Extra, BlancoNET, Dipurol ou Teepol), qui permettent un nettoyage en profondeur de l'appareil et sont particulièrement indiqués pour le débarrasser des résidus d'hormones et de sulfonylurées. Lors du lavage, il faut s'assurer que toutes les parties du pulvérisateur soient bien rincées, sans oublier les buses, les filtres et les anti-gouttes, à démonter et détartrer si nécessaire. Ces travaux de lavage ne doivent être effectués que sur des places dont l'écoulement est exclusivement relié à la fosse à purin (active) ou à un système permettant le traitement ultérieur des eaux. Les eaux de nettoyage ne doivent pas partir dans les cours d'eau, ni dans les égouts. Les stations d'épuration ne sont en effet pas en mesure de traiter ce genre de produits.

Après ce lavage, les pièces défectueuses seront remplacées. Si l'on change les buses, il faut toutes les remplacer à la fois, afin d'assurer une bonne répartition latérale de la bouillie. Pour rappel, depuis 2023, il est obligatoire d'utiliser des buses à injection d'air en PER.
Le produit antigel sera réparti dans toute la machine, y compris le système de rinçage. Le pulvérisateur est ensuite à ranger à l'abri.

Stockage des produits

La saison hivernale représente une bonne occasion de mettre de l'ordre dans le local de stockage des produits phytosanitaires et d'en faire l'inventaire. Les produits dont vous n'avez plus besoin ou qui ne sont plus homologués doivent être retournés au vendeur.

- Voir les FT Agridea 18.07 (stockage), 18.08-09 (poste de remplissage) et 18.13.3 (lavage du pulvérisateur).
- Profitez de l'hiver pour vérifier la compatibilité de votre exploitation avec les bonnes pratiques agricoles.
- Pensez à mettre à jour le matériel de protection (gants, masques, etc…).

Herbages

Selon, nos dernières observations réalisées dans les Franches-Montagnes, les populations de campagnols terrestres restent très basses, la majorité des taupinières sont faites par les taupes, ce qui ne provoque aucun dégât sur les herbages. Localement, on peut observer des foyers actifs et denses de campagnols des champs. Contre ces derniers, nous conseillons la pose de perchoirs dans les zones très ouvertes.

Séances d'informations phytosanitaires

Les séances d'informations sur les nouveautés phytosanitaires auront lieu le 7 février 2024 à Courtemelon et le 8 février 2024 en Ajoie (lieu précisé ultérieurement) de 13h30 à 16h30. Merci de réserver !

Ce bulletin est le dernier de l'année. Nous vous remercions pour votre fidélité et l'intérêt que vous y portez. Nous vous rappelons qu'il est possible de s'abonner au bulletin, version papier, contre une modeste participation aux frais de Fr. 10.- par année. Vous pouvez également recevoir le bulletin par courriel et il peut être consulté en tout temps sur le site d'informations techniques www.frijvulg.com ou sur www.frij.ch.
Nous restons à votre disposition et vous souhaitons tout le meilleur pour la suite. Rendez-vous l'année prochaine !

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE